

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 5 les quatre alinéas suivants :

« Un service express régional métropolitain vise à :

« 1° Doubler la part modale des transports publics ;

« 2° Désenclaver les territoires insuffisamment reliés aux centres urbains en priorisant la réouverture de lignes ferroviaires existantes ;

« 3° Assurer une fréquence de passage et une amplitude horaire supérieure aux services de transports existants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à fixer des objectifs clairs et lisibles aux futurs services express régionaux métropolitains.

Les services express régionaux métropolitains (SERM) doivent être des projets qui consacrent, dans chaque territoire, un véritable choc d'offre de la mobilité. Il s'agit de changer de paradigme pour faire en sorte que les SER transforment la mobilité quotidienne à grande échelle dans nos territoires.

Pour ce faire, la méthode ne doit plus consister en des ajustements à la marge mais permettre un report modal à grande échelle.

Aussi, il apparaît indispensable de fixer des objectifs ambitieux pour accompagner la transition écologique des mobilités.